

Les sciences sociales à l'épreuve de l'expertise *The social sciences put to the test*

Débat entre **Daniel Benamouzig***, **Jean-Claude Barbier**** et **Pierre-Yves Geoffard***** animé par **Nicolas Duvoux******

Introduction

Dans son premier numéro, *Sociologie* a interrogé la posture du sociologue dans le champ médiatique¹. Dans le prolongement d'un autre questionnement initié lors du colloque « Le sociologue dans la Cité. Éthique et utilité publique » tenu à l'EHESS, les rapports de la production de connaissance en sciences sociales avec l'aide à la décision politique, le champ de l'expertise, font ici l'objet d'une attention particulière. Dans le contexte d'une réforme en profondeur des conditions de possibilité de la production en sciences sociales, qui tient à des facteurs internes comme le développement du financement par projet ou externes comme le développement des politiques publiques et le recours croissant des acteurs politiques et institutionnels à l'expertise des

sciences sociales, la posture des chercheurs face aux sollicitations qui leur sont faites apparaît comme un nécessaire exercice de réflexivité. Celle-ci est d'autant plus nécessaire qu'à la distinction nette entre les figures du savant et de l'expert d'État qui prévalait à la fin du XIX^e siècle, distinction maintenue par l'intervention du savant au nom de sa profession sur le marché de l'expertise, s'est substituée une inter-pénétration croissante entre « savoir académique légitime, profession, marché et État »². Cet effritement des barrières va de pair avec un élargissement du champ d'action des praticiens des sociologues. À un niveau macrosocial et cognitif, le cadre théorique de la modernité réflexive³ permet sans doute de comprendre pourquoi sciences sociales et production de décision, que celle-ci soit politique ou économique, sont de plus en plus interconnectées.

* Chargé de recherche au CNRS – Centre de Sociologie des Organisations – Visiting Research Professor à l'Université d'Oxford (Department of Politics and International Relations & Maison Française d'Oxford).

Centre de Sociologie des Organisations
19, rue Amélie – 75007 Paris
daniel.benamouzig@politics.ox.ac.uk

** Directeur de recherche au CNRS, Centre d'économie de la Sorbonne
Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

Centre d'économie de la Sorbonne – La Maison des Sciences Économiques – Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
106/112, boulevard de l'Hôpital – 75647 Paris cedex 13
jean-claude.barbier@univ-paris1.fr

*** Directeur de recherche au CNRS, École d'économie de Paris (PSE) (Unité mixte de recherche CNRS-EHESS-ENPC-ENS), directeur d'études à l'EHESS et professeur associé à l'École d'économie de Paris.

PSE – 48, boulevard Jourdan – 75014 Paris
geoffard@pse.ens.fr

**** Maître de conférences à l'Université Paris Descartes – Centre de recherche sur les liens sociaux (CERLIS)

CERLIS – Université René Descartes
45, rue des Saints-Pères – 75270 Paris cedex 06
nicolas.duvoux@parisdescartes.fr

1. Cyril Lemieux, Laurent Mucchielli et Erik Neveu, « Le sociologue dans le champ médiatique : diffuser et déformer ? », *Sociologie* [En ligne], n° 2, vol. 1 | 2010, mis en ligne le 09 septembre 2010, Consulté le 06 novembre 2010. URL : <http://sociologie.revues.org/351>

2. Berrebi-Hoffman & Lallement (2009, p. 6).

3. Beck, Giddens, Lasch (1994).

Il ne s'agit pas ici de chercher à rendre compte de façon exhaustive des points de vue que les chercheurs en sciences sociales peuvent avoir sur cette question⁴. Des critiques radicales de l'expertise et de l'arraisonnement de la forme et du contenu de la réflexion que cette dernière inflige aux sciences sociales ont été par ailleurs développées et diffusées⁵. À l'inverse, des positions demandant une plus grande adaptation des sociologues professionnels à la demande sociale s'expriment et s'autonomisent, relativement, des canons de la production scientifique, au point de définir des protocoles opératoires pour ce qu'il est désormais convenu d'appeler la *Research on Demand*. Par rapport à ces positions extrêmes, refus ou adaptation complète, ce débat a été organisé à partir d'un double parti pris. Il s'est agi tout d'abord de demander à des chercheurs ayant, de surcroît à leur production scientifique reconnue, des activités d'expertise, de raconter et d'analyser, de l'intérieur, les tensions que le sociologue connaît lorsqu'il s'engage dans ce type de démarche, c'est-à-dire dans ce qui apparaît comme une association à la fois matérielle et symbolique avec une instance directement ou indirectement décisionnaire dans tel ou tel domaine de la régulation de la société. En effet, la recherche est de plus en plus fréquemment rendue possible par le biais de financements de la part d'organismes extérieurs au monde de la recherche pris au sens étroit (CNRS ; Universités). Répondre à la demande sociale suppose de prendre en charge une préoccupation *a priori* extérieure au questionnement sociologique, quitte à la faire évoluer ensuite. Même s'il accepte de répondre à la demande sociale, le chercheur peut conquérir des marges d'autonomie et influencer sur la perception des enjeux par ses interlocuteurs.

L'autre parti pris de ce débat a été d'associer deux disciplines aujourd'hui fortement impliquées dans la réponse à cette demande sociale qu'est l'expertise : la sociologie et l'économie. Parvenir à une réflexion sur la posture des praticiens des sciences sociales face à l'expertise passait par la confrontation des regards émanant de professionnels de disciplines différentes. À ce souci de décloisonnement disciplinaire a été associée une volonté de repartir du récit d'expériences de manière à faire apparaître le caractère toujours situé et contextualisé

de l'expertise et donc de la position d'expert. Toutefois, et ce de manière à faciliter le dialogue, nous avons aussi veillé à ce que leurs domaines de recherche et d'expertise soient voisins : la santé, la santé publique, la protection sociale. Il est donc probable que d'autres domaines d'expertise comme la justice, l'éducation ou encore l'urbain auraient conduit à soulever des questions complémentaires.

Les sciences sociales sont-elles condamnées à être instrumentalisées et à voir leur message trahi lorsqu'elles sont mobilisées dans le cadre de travaux devant conduire à la prise de décision ? Les scientifiques qui se positionnent sur le marché de l'expertise – ou sur le marché de la compétition politique – peuvent-ils y garder leur indépendance de chercheur ? Trois chercheurs ont accepté de répondre aux questions de *Sociologie*. Chacun des protagonistes de ce débat s'est efforcé de tirer les leçons de sa propre expérience.

Daniel Benamouzig est chargé de recherche au CNRS depuis 2001. Il a rejoint l'équipe du CSO en 2008. Il est actuellement *Visiting Research Professor* à l'Université d'Oxford (Department of Politics and International Relations & Maison Française d'Oxford). Ses recherches portent sur la santé, l'économie et la gouvernance institutionnelle. Il a notamment étudié l'histoire de l'économie de la santé en France, ainsi que les transformations institutionnelles de la régulation de ce secteur, à travers la création de nombreuses agences spécialisées, en France comme en Europe. Il poursuit ses recherches dans le domaine de la sociologie économique et de la sociologie politique de la santé. Il porte un intérêt particulier aux transformations institutionnelles et aux savoirs mobilisés dans ce secteur d'activité. Il est l'auteur de deux ouvrages, *Économie et sociologie* (avec F. Cusin), PUF, 2004, et *La santé au miroir de l'économie : une histoire de l'économie de la santé en France*, PUF, 2005.

Jean-Claude Barbier est sociologue, directeur de recherche au CNRS. Il fait partie de l'axe « Institutions » du Centre d'économie de la Sorbonne (Université Paris 1 Panthéon Sorbonne). Il est professeur associé (Adjungeret Professor) à l'université

4. On pourra pour cela se reporter à titre d'exemple, à différents actes de colloques comme celui organisé par le CRESAL à Saint-Étienne en mars 1985 dont les actes intitulés « Situations d'expertise et socialisation des savoirs » ont réuni notamment des textes de Ph. Fritsch, R. Castel, M. Anselme, J.-P. Gaudin, A. Bourdin, M. Pollak, P. Wagner, M. Blanc, J. Ion, Ch. Dourlens et P. Vidal-Naquet, ou récemment celui organisé par le CRAPE dont les actes

ont donné lieu à l'ouvrage collectif dirigé par Yann Bérard et Renaud Crespin (dir.) (2010), *Aux frontières de l'expertise. Dialogues entre savoirs et pouvoirs*. Rennes, PUR « Res Publica ».

5. Sur ce point, on se rapportera à l'ouvrage de L. Boltanski (2009).

d'Aalborg (Danemark). Ses recherches portent sur la comparaison des systèmes de protection sociale en Europe et aux États-Unis, ainsi que sur les problèmes généraux, théoriques et épistémologiques de la comparaison internationale. Il a aussi une formation de gestionnaire et il a publié un ouvrage de synthèse sur l'organisation du travail. Il a également travaillé sur la transition de l'Afrique du Sud vers la démocratie. Il a publié récemment *La Longue Marche vers l'Europe sociale*, Paris, PUF « Le Lien social », 2008.

Pierre-Yves Geoffard est économiste, directeur de recherche au CNRS, à PSE (Unité mixte de recherche CNRS-EHESS-ENPC-ENS). Il est directeur d'études à L'EHESS et professeur associé à l'École d'économie de Paris. Ses principaux intérêts de recherche sont l'économie publique, l'économie de l'incertain ainsi que les fondements microéconomiques (théoriques et empiriques) des politiques de santé. Il a effectué de nombreuses missions de conseil pour différents organismes publics ou privés (ministère de la Santé, Conseil National du Sida, Fédération Nationale de la Mutualité Française, ONIAM). Membre du Conseil National de l'Évaluation (2001-2003).

ND : *Lorsqu'il est sollicité comme expert, le discours du sociologue ou de l'économiste est-il contenu dans l'alternative entre contester ou servir ? Ou alors peut-on considérer que son discours est nécessairement décalé par rapport à cette alternative ? Comment alors le définir ? Quelle est la bonne distance avec le pouvoir ?*

DB : Il est difficile de répondre en toute généralité à cette question. Si je me réfère à mon expérience personnelle – et j'essaierai de m'y tenir assez strictement dans le cadre de ce débat – il est en effet difficile de s'en tenir à cette alternative. Mais sans doute faut-il commencer par préciser les conditions concrètes dans lesquelles j'interviens comme expert dans le domaine de la santé. Parallèlement à mon travail académique, je participe aux travaux d'une autorité administrative « à caractère scientifique » : la Haute autorité de santé (HAS), au sein de laquelle je suis membre de la Commission d'évaluation économique et de santé publique. Cette commission est composée de spécialistes en santé publique, de médecins et d'économistes en particulier. Elle est présidée par une économiste, Lise Rochaix. Ces précisions permettent de circonscrire un certain type d'expertise, réalisé au sein d'une instance à la fois scientifique et délibérative, jouissant d'une certaine autonomie institutionnelle. Ce type d'expertise est sans doute un

peu différent d'expertises conduites plus directement auprès d'un « décideur », impliqué dans des fonctions exécutives et politiques. Quelle que soit sa forme, l'expertise, considérée de manière générique, est cependant toujours réalisée « en situation », dans des contextes variés où certains types d'actions, de réflexions ou de positions se révèlent possibles tandis que d'autres ne le sont pas. Dans ce dernier cas, le sociologue, et plus généralement l'expert, n'ont souvent d'autres choix, en effet, que la contestation ou la servilité. Il existe cependant aussi des situations plus ouvertes. Lorsque je me suis trouvé en situation d'expert, j'ai bénéficié non seulement d'une autonomie, lié au statut indépendant de la Haute autorité de santé et à son mode de fonctionnement, mais aussi d'une certaine capacité à influencer sur le cours des choses, en disposant d'une forme d'initiative. L'alternative entre « contester ou servir » ne me semble pas épuiser l'espace des possibles : elle ne recouvre pas les situations dans lesquelles un expert peut proposer, plutôt que simplement contester ou être servile. Pour l'illustrer, je voudrais partir d'un exemple.

Au sein de la Commission d'évaluation économique et de santé publique, je participe à la formulation de recommandations de santé publique adressées aux professionnels de santé et aux décideurs publics. Ces recommandations comprennent souvent une dimension économique, en plus des dimensions médicales, épidémiologiques et plus généralement sanitaires. Lorsque la Commission a été constituée, il a été jugé utile de faire appel à un sociologue, au demeurant appelé à intervenir en solo... Le rôle qui m'a ainsi été attribué était au départ plutôt indéfini, en raison du caractère ouvert, pour ne pas dire vague, du rôle que la plupart des acteurs de la HAS attribuaient à la sociologie. Pour nombre d'intervenants, la sociologie restait un domaine vague, se situant entre une représentation assez mystérieuse de « la société » et une expression indirecte de l'intérêt des patients. Une fois nommé, il m'a fallu circonscrire un domaine d'expression « sociologique » relatif aux questions économiques et de santé publique qu'abordait la Commission. Je dois souligner ici que la présidente de la Commission, Lise Rochaix, m'a apporté un soutien très informé afin que j'introduise dans les travaux de la Commission un regard sociologique, complémentaire à celui d'autres experts.

Pour ce faire, j'ai dans un premier temps procédé au coup par coup, en m'inspirant de ce que faisaient les représentants d'autres disciplines, et au gré des dossiers soumis à la délibération collective. Au-delà, l'expérience acquise par l'ensemble

des membres de la Commission a conduit à enrichir les procédures d'examen des dossiers en introduisant des éclairages plus nourris sur les aspects « sociaux », en dénaturalisant par exemple plus systématiquement certaines questions de santé, en les situant dans leur contexte institutionnel ou professionnel, en interrogeant les conditions dans lesquelles elles parvenaient jusqu'à une saisine officielle, dans l'esprit de l'analyse des problèmes publics. Dans un second temps, après avoir été nommé pour un deuxième mandat, il m'a semblé que la contribution de la sociologie pouvait être plus systématique, moins ponctuelle, moins personnelle aussi. En capitalisant les expériences acquises et en sollicitant des collègues sociologues extérieurs à la HAS, j'ai proposé de développer une réflexion sur les modalités d'expertises sociologiques auprès de la HAS. Les responsables de la HAS ont accepté et un groupe de travail a été formé. Ses réflexions ne prétendaient pas introduire des développements originaux, mais plutôt systématiser de manière consensuelle et accessible les apports de réflexions sociologiques sur la santé. Concrètement, il s'agissait par exemple de présenter les principes d'une analyse des acteurs d'un système organisationnel ou institutionnel, des dynamiques professionnelles, des principes d'innovation scientifique ou encore des inégalités sociales de santé. Des principes généraux d'analyse étaient formulés et assortis d'un petit nombre de questions simples, « à se poser », permettant au personnel scientifique de la HAS d'identifier les situations dans lesquelles une expertise en sociologie pouvait être pertinente. Cette expérience illustre une forme d'initiative sociologique échappant à la dichotomie un peu sèche entre contestation et soumission : plutôt que de contester ou de se soumettre aux catégories en vigueur de l'évaluation en santé publique (qu'elles soient médicales, épidémiologiques ou économiques), il s'agissait de construire une petite grammaire sociologique, susceptible d'être articulée de manière à la fois collective et pragmatique.

JCB : Pour ma part, je préfère parler de bonne distance *avec les acteurs et le système politiques*. De nombreux chercheurs, y compris parmi nous, les sociologues, sont d'ailleurs des acteurs de plein exercice du pouvoir politique, par l'usage de leur expertise comme ressource politique qu'ils mettent au service d'une cause ou d'une coalition d'intérêts, comme on le voit par exemple dans la participation au débat sur la réforme des retraites

en France. Cela entraîne trop souvent à mon avis un « mélange des genres ». Si ce *mélange* n'est pas aussi répandu que dans le cas des économistes, en France, de nombreuses circonstances sociales aujourd'hui – évoquées dans vos autres questions, j'y reviendrai – en favorisent l'emprise et compliquent infiniment la vie professionnelle des sociologues.

Ceci dit, les acteurs politiques *ne peuvent pas ne pas* essayer d'instrumenter les chercheurs qu'ils convoquent, embauchent, rémunèrent et consultent. Jean Leca, lors d'un colloque organisé à l'ENS de Cachan par le GAPP et le CNRS, en février 1997, observait à propos de l'évaluation des politiques publiques⁶ que, si celle-ci n'était pas construite dans une « zone d'autonomie » vis-à-vis des acteurs politiques, ces derniers ne pouvaient que procéder à des « manipulations » qu'ils « ne peuvent que pratiquer, quelles que soient leur moralité et leur bonne volonté ». *Ce point de vue me semble essentiel pour concevoir « une bonne distance » vis-à-vis des acteurs explicitement politiques*. En effet, le métier du sociologue est de contribuer à la diffusion d'un savoir spécifique sur la société et non de participer, *en tant que scientifique*, à la bataille politique. En conséquence, celui d'entre nous qui ne se prémunit pas contre la manipulation soit commet une erreur professionnelle, soit participe à la manipulation ou à l'instrumentation, toujours présente, quoi qu'on en ait. Il y a certes nuance entre manipulation et instrumentation, mais la même exigence est en cause dans les deux cas : préserver l'autonomie de la production scientifique et de son évaluation contradictoire et toujours ouverte entre les pairs. Ce qui, faut-il le souligner, n'entre pas en contradiction avec l'existence de situations où le chercheur est impliqué dans des processus où d'autres acteurs – y compris explicitement politiques – participent, et qui conduisent à de la production scientifique. Mais, dans un tel processus public, quand un acteur politique se tourne vers vous et dit « sur cette question, nous allons vous écouter, car vous êtes notre arbitre scientifique », – phrase que j'ai entendue mille fois – alors, il est certain que vous êtes, si vous n'y prenez garde, utilisé à vos dépens, et aux dépens de la connaissance scientifique.

Une telle appréciation repose sur l'implicite acceptation que la tâche du chercheur n'est pas de faire de la politique, *en tant que chercheur*. Le moment des préconisations et des

6. À considérer comme l'une des activités qui utilisent l'expertise des chercheurs.

préférences politiques des citoyens que sont, comme tous les autres, les chercheurs, est, dans cette optique, séparé de ce qui se passe dans la cité scientifique. C'est une façon d'interpréter le principe si souvent critiqué et si souvent mal interprété de M. Weber, quant à la « neutralité axiologique » : on disparaît comme chercheur si on annule la « bonne distance » car on devient un citoyen faisant de la politique, avec les autres.

Les univers professionnels et sociaux des acteurs politiques et ceux des chercheurs sont aux antipodes les uns des autres, et le discours du sociologue me paraît, par principe, en position de contestation, « décalé » comme vous le suggérez dans votre question : d'abord parce qu'il cherche à établir la vérité, notion radicalement relative en politique, alors qu'elle n'est considérée comme relative que par une minorité des sociologues (relativisme cognitif). La majorité la met au cœur de leur démarche en sachant pertinemment qu'il n'existe pas qu'une vérité scientifique. Mais la vérité politique est relative à son utilité pour la conquête et la conservation du pouvoir politique. Si l'on accepte cette façon de voir, l'idée de caractériser seulement une certaine sociologie de « critique » est, soit dit en passant, une contradiction dans les termes.

Pour autant, la protection contre la manipulation et l'instrumentation politiques n'est pas facile, dès lors qu'il ne saurait être question de se réfugier dans une tour d'ivoire. Les chartes de déontologie professionnelles constituent des appuis précieux, mais, en la matière, la préservation de l'autonomie relève plutôt de savoirs pratiques et de l'expérience qu'on acquiert par les nombreuses erreurs qu'on commet. Il faudrait en prendre de multiples exemples qu'on peut enseigner aux étudiants comme autant de cas.

Les orientations précédentes ne s'appliquent pas dans l'activité du citoyen. L'essentiel reste de ne pas mélanger les genres. Le mélange des genres est plus particulièrement insidieux dans le cas de la participation à des recherches internationales financées par de grands organismes comme la Commission européenne, ou la Banque mondiale, l'OIT, etc. : nous y reviendrons dans vos autres questions.

PYG : Intervenant en troisième dans ce débat, je me permets de rebondir sur les réponses de mes deux collègues. Je remarque que dans la question que vous posez, vous ne précisez pas *qui* sollicite l'expert : la forme passive de la question est habilement ambiguë, mais elle nécessiterait de spécifier la

nature de la sollicitation. Les positions possibles du discours de l'expert, dans le spectre des nuances entre contester et servir, ne sont pas les mêmes selon qu'il s'agit d'un décideur public, d'une entreprise, de la presse, d'autres institutions de la société civile (partis politiques, syndicats, associations...), ou... d'une revue comme *Sociologie*. Elles ne sont pas non plus les mêmes lorsque la relation, et là, le rapport au temps est essentiel, est amenée à se renouveler ou non. Dans l'exemple dont parle Daniel, ce qui est crucial, c'est la relation de confiance que parvient à établir un expert vis-à-vis des organes qui le sollicitent. Cette temporalité longue permet de lever bien des malentendus, et de préciser les conditions sous lesquelles l'expertise proposée est valide d'un côté comme de l'autre. C'est également cette temporalité qui permet d'établir une relation de confiance. Bien souvent, elle est plus satisfaisante, pour l'expert comme pour le solliciteur ; mais elle est également très coûteuse en temps.

Je serais donc tenté de répondre à la première question que l'élément critique dans la relation entre l'expert et celui qui le sollicite est la question du temps. Le temps du décideur n'est pas celui de la recherche : le premier est bien souvent court, alors que le second se déroule dans un délai bien plus long, nécessaire à l'approfondissement de la question posée. La manière de réduire ce hiatus est, pour le chercheur, d'anticiper les sujets sur lesquels il pourrait être sollicité. Malheureusement, les sollicitations ne portent pas toujours sur le domaine d'expertise propre du sollicité ; c'est peut-être un problème particulièrement aigu pour les économistes, ou disons pour certains économistes, qui peuvent être vus, souvent à tort, et pas toujours à leur corps défendant, comme omnispécialistes, ayant la capacité et la légitimité à répondre à toute question de « nature économique ». Le deuxième élément délicat à gérer est celui de la relation au doute. Pour un chercheur, aucune démonstration n'est jamais totalement convaincante : les théories s'appuient sur des hypothèses par essence contestables, les données sont imparfaites et l'analyse empirique sujette à caution. En face, un décideur peut vouloir une réponse claire à une question pourtant parfois imprécise ; or, il est particulièrement inconfortable de répondre « on ne sait pas » : cette réponse a, le plus souvent, toutes les chances de ne pas être entendue. Il peut être alors tentant de proposer une réponse conditionnelle : « sous certaines hypothèses, voici ce qu'on peut dire », en laissant celui qui a posé la question se dépatouiller avec le choix des hypothèses qui lui paraissent raisonnables.

C'est dans ce cadre que se pose le problème de l'instrumentalisation, sous-jacent à votre première question : car il est naïf de penser que le sollicitateur ne retiendra pas les hypothèses qui l'arrangent, présentant les résultats de l'expertise, alors même que l'on aura insisté sur son caractère intrinsèquement fragile et conditionnel aux hypothèses retenues, comme validés par une analyse « scientifique ».

Enfin, il n'est pas non plus indifférent de savoir si l'expertise sollicitée sera ensuite publiée ou non, et sous quelle forme. Parmi les règles du jeu possibles, l'expert peut exiger de pouvoir publier, sous une forme ou une autre, les résultats de l'analyse, et ceci quelles qu'en soient les conclusions. C'est évidemment exclu lorsqu'il s'agit de conseil. Mais lorsqu'une institution fait appel à un chercheur, non pour parer un discours déjà établi d'une validation « scientifique », mais pour éclairer en toute bonne foi une question qui se prête à la recherche, alors la relation peut échapper à cette alternative du « servir ou contester ».

ND : *Quels sont les supports d'intervention ou d'écriture particuliers de l'expertise ? En quoi diffèrent-ils et s'articulent-ils à des travaux plus scientifiques ? (Vous pouvez peut-être également commencer par décrire votre propre expérience)*

DB : Au-delà des supports, le vocabulaire de l'expertise est en effet assez spécifique lorsqu'on le compare à la prose scientifique ordinaire. Dans le domaine de la santé, ce vocabulaire a été codifié progressivement, et de manière très précise, à partir des années soixante. Il s'agissait alors de veiller à ce que toutes les précautions soient prises avant de donner accès au public à des soins ou à des produits, notamment pharmaceutiques, potentiellement dangereux. Ce vocabulaire de l'expertise, si l'on peut dire, est d'abord fait d'éléments scientifiques, souvent issus de la médecine, des sciences du vivant et de l'épidémiologie en particulier. Aux éléments scientifiques s'ajoutent des aspects réglementaires, qui sont eux-mêmes variés. Certains aspects réglementaires imposent des formats définis, dans le domaine de l'évaluation du médicament en particulier. C'est par exemple le cas des « avis de transparence », qui motivent le niveau des remboursements par la Sécurité sociale de chaque médicament. D'autres contraintes réglementaires relèvent de ce que l'on pourrait appeler un « style réglementaire », plus général et diffus. Il conduit les rédacteurs des documents d'expertise à dépersonnaliser les descriptions produites, souvent à euphémiser les termes des débats, y compris lorsqu'ils sont

contradictoires. À ces contraintes scientifiques et réglementaires s'ajoutent enfin des éléments relatifs à la traçabilité des décisions et des délibérations. Ces éléments sont plus récents dans l'histoire de l'expertise. Ils traduisent des exigences démocratiques. Or, ils nécessitent aussi une forme d'explicitation, qui converge parfois avec les exigences scientifiques et réglementaires, mais entrent aussi parfois en tension avec ces dernières. L'explicitation des termes d'un débat scientifique peut apparaître délicate lorsque la description objective d'une situation conduit à identifier et à imputer des opinions, à révéler leur caractère en partie subjectif, incertain ou approximatif. L'exigence d'explicitation s'oppose alors tout autant au positivisme qu'affectionnent certaines disciplines qu'à l'impartialité présumée du style réglementaire, volontiers impersonnel.

Face à ce vocabulaire, le sociologue est souvent mal à l'aise, car ses efforts tendent précisément à réintroduire des dimensions « personnelles », « humaines », « sociales », très souvent pluralistes, voire conflictuelles, dans des situations qui sont autrement pensées à travers le double filtre d'un positivisme scientifique et réglementaire. Pour apporter sa contribution, le sociologue peut se saisir de ses registres habituels d'analyse et subvertir quelque peu le caractère bien « propre » et « objectif » des termes d'un débat, afin de restituer une part de son épaisseur sociale. S'il s'en tient là, le sociologue n'a cependant fait que la moitié du chemin. Tant qu'il ne dispose pas lui-même d'un langage comparable et surtout compatible avec celui qu'utilisent d'autres experts, plus positivistes, y compris au sein de l'administration, ses chances de voir aboutir des propositions restent minces. Son avis sera éventuellement écouté avec curiosité ou intérêt, mais il en restera peu de chose. Pour contribuer pleinement à l'expertise, le sociologue doit se forger un registre d'intervention spécifique, respectant les contraintes d'une argumentation, voire d'une rhétorique positiviste, scientifique ou réglementaire, tout en se fondant sur les principaux registres habituels d'une argumentation sociologique, qui se démarque souvent, on en conviendra, du simple positivisme. Ce travail n'est pas simple. Il est souvent très intéressant. Il n'est en tout cas jamais donné d'emblée. Je crois qu'il nécessite un apprentissage « sur le tas », d'ailleurs réciproque : c'est tout autant un apprentissage du sociologue vis-à-vis de ses interlocuteurs, que celui de ses derniers à son endroit...

C'est là qu'interviennent certains formats. L'apprentissage passe, d'un côté, par une familiarisation progressive de l'expert sociologue aux formats que certaines disciplines utilisent

en routine. Il s'agit de comprendre ce qui se joue dans un essai clinique ou dans une analyse coûts-avantages, par exemple. Mais l'apprentissage passe aussi, d'un autre côté, par la production de formats sociologiques un tant soit peu définis, qui permettent aux autres et à soi-même d'avoir une représentation circonscrite, et relativement stable dans le temps, de ce qui peut être entendu par « sociologie » dans une expertise scientifique dans le secteur de la santé. Sans reprendre ce qui a déjà été dit à propos du groupe de travail de la HAS précédemment évoqué, il faut souligner qu'une part substantielle de ses efforts a consisté à rendre accessibles, clairs et systématiques, pour ainsi dire « positivistes », des éléments de connaissance qui ne le sont pas d'ordinaire lorsqu'ils sont mis en œuvre par des sociologues dans un contexte académique. En ce sens, les supports d'intervention de l'expert sociologue sont en effet, dans ce cas au moins, relativement spécifiques.

JCB : Puisque vous y incitez, partons d'un exemple : l'Eurobaromètre. Ce système d'enquêtes financées par la Commission européenne illustre la difficulté de l'articulation du scientifique et de l'expertise, en même temps qu'il prolonge la question précédente. Comme tous ceux qui travaillent sur l'Europe, je suis bien obligé d'utiliser les données d'Eurobaromètre, tout en déplorant ses défauts majeurs. Techniquement, le système d'enquêtes pourrait très bien être géré comme un travail scientifique, les questions pourraient être systématiquement suivies, les données de base aisément accessibles, de préférence gratuitement et en ligne, et les interprétations conduites par des politistes de façon indépendante et soumises à des discussions entre pairs, mais tel n'est pas le cas : les questions sont irrégulières, alors même que l'intérêt de l'enquête est dans la stabilité et l'interprétation d'éventuels mouvements de l'opinion ; les données sont difficilement accessibles, les interprétations sont produites sous le contrôle d'un institut de sondage qui est dans une relation commerciale avec la Commission, mais, encore plus grave, *sous le contrôle politique de la Commission*. Cela fait qu'au lieu d'être un travail de science sociale, l'Eurobaromètre ressortit plutôt à la catégorie manipulation et communication politiques. Je vais illustrer mon propos par un exemple : en 2005, la Commission européenne s'intéressa à la « flexicurité » ; ce thème était même, comme je l'ai montré par ailleurs, le seul sujet « social » sur lequel elle travaillait en 2006-2007 sérieusement. Ainsi, un module de questions fut introduit, dont les « résultats » furent publiés dans l'Eurobaromètre en automne 2006. La manipulation politique fut alors éclairante. Comme personne n'a jamais su, y compris dans la communauté scientifique, ce qu'est ou n'est pas « la flexicurité », en dehors

d'un slogan politique, les enquêteurs d'Eurobaromètre choisirent d'interroger les Européens (des échantillons effectivement représentatifs de tous les pays) en provoquant leur opinion à propos des quatre assertions suivantes : « la formation professionnelle accroît les chances de trouver des emplois » ; « les emplois à vie avec un seul employeur sont une chose du passé » ; « pouvoir changer facilement d'emploi aide utilement les gens à trouver des emplois » ; « les contrats de travail devraient être plus flexibles pour faciliter la création d'emplois » et, enfin, « les gens partent en retraite trop tôt » (Eurobaromètre, Octobre 2006, n° 65.3, question 18). Agrégés par question, les résultats de l'approbation des assertions se situaient entre 72 et 88 %. Les auteurs de l'enquête en conclurent, sans sourciller, que plus des trois quarts des Européens étaient en faveur de la « flexicurité ». Au début de 2007, la Commission osa même distribuer un mémorandum (IP/07/919) qui écrivait, à ce propos : « une enquête Eurobaromètre récente (automne 2006) montre que les citoyens européens comprennent et acceptent les nécessaires adaptations et changements caractérisant la flexicurité : 72 % considèrent qu'il faut assouplir les dispositions des contrats de travail pour favoriser la création d'emplois ; 76 % jugent que l'emploi à vie appartient désormais au passé ; enfin, 88 % sont d'avis que les mesures d'éducation et de formation tout au long de la vie augmentent les chances de trouver rapidement un emploi ».

Toutes les formes de production d'expertise ne sont pas redevables d'une analyse comme celle du cas précédent. Le rapport, par exemple, est un vecteur classique. Le rapport, *a minima*, est marqué par les questions posées ; parfois même, quand il s'agit d'une expertise à but d'évaluation, le sociologue est tenu de répondre à des questions précises, comme « la politique évaluée a-t-elle été efficace ? » « A-t-on atteint les objectifs qu'on s'était fixés ? » etc. Avec plus ou moins de restriction, donc, le sociologue en vient à *circonscrire, sélectionner* ce qu'il écrit pour son commanditaire. Dans ce cas, la seule articulation possible avec la recherche se fera plus tard : c'est celle de la réinterprétation des données dans un cadre non restreint par ces questionnements étrangers, mais la production de l'expertise est une étape utile en tant qu'elle permet une collecte rigoureusement contrôlée des données empiriques, qu'on vise à interpréter plus tard, hors du rapport rendu. L'autre obligation à respecter par le sociologue qui veut articuler expertise et recherche est celle de la documentation elle aussi rigoureuse des conditions sociales elles-mêmes de son insertion dans l'opération commanditée par telle ou telle autorité. Cette documentation inclut évidemment celle des conditions d'énonciation

des entretiens, quand il y en a, et de réflexion (en équipe) sur les conséquences précises de la participation des chercheurs (y compris leur rémunération, voir plus loin).

L'un des points délicats de la production de rapports, ou de synthèses, tient dans leur contrôle par l'administration, au nom des autorités politiques qui n'exercent que rarement ce dernier (encore qu'il ne faut pas négliger en France le rôle actif des cabinets des ministres). Les techniques des contrôles exercés sur la matière publiée sont multiples. Ce phénomène peut être illustré par un exemple : j'ai rédigé pour le compte du ministère du Travail, entre 2002 et 2006, plusieurs rapports sur ce qu'on appelle la « stratégie européenne de l'emploi ». Dans l'un des rapports, l'administration, avant de l'envoyer à la Commission européenne, a inséré un chapitre d'introduction qui commentait politiquement les prétendues réussites de la France en la matière, alors que les autres chapitres que j'avais rédigés avec mes collègues étaient rigoureusement fondés sur les observations et entretiens que nous avons conduits, avec la conclusion générale inverse. Il vaut mieux, dans ce cas, comme cela m'est arrivé, que l'administration omette de citer votre participation à l'opération !

Il y a bien d'autres caractéristiques qui à la fois distinguent les conditions de possibilité de l'expertise et de la recherche et en permettent l'articulation. Il faut à ce titre évoquer la question de la rémunération, que vous ne posez, étonnamment, dans aucune de vos quatre questions. L'expertise est souvent rémunérée en effet (je parle de rémunération personnelle et non pas de la contrepartie financière qui est transférée au laboratoire, et qui permet d'embaucher de jeunes collègues dans des conditions acrobatiques, et précaires pour eux). Par exemple, le standard d'une journée d'expert à la Commission européenne est actuellement de 1 000 euros, sauf erreur de ma part (plus le défraiement forfaitaire des frais qui s'ajoute à la rémunération de fait). Une intervention pour un Conseil Général ou Régional dans une expertise peut apporter des tarifs supérieurs. La gamme des prix varie évidemment en fonction de la notoriété présumée. Il y a aussi des tarifs différents selon les disciplines, ce qui s'analyse comme des rentes différentes de la position de « mandarin » par exemple. Mes données empiriques non représentatives – je n'ai jamais travaillé expressément sur le sujet – m'enseignent que les économistes sont nettement mieux payés que les sociologues (ce

qui relève aussi de votre question 3 sur la concurrence). Il me semble que des textes produits contre une rémunération *personnelle* d'une autorité administrative ou politique sont encore plus que les autres marqués du sceau d'une dévalorisation, *a priori*. Cette dévalorisation peut, il est vrai, varier en fonction de la notoriété du chercheur, lequel dispose d'un pouvoir variable dans le rapport avec l'administration, en fonction de sa notoriété en particulier. Si des textes d'expertise produits dans ces conditions sont *a priori* suspects, cela ne veut pourtant pas dire qu'ils sont incapables de passer le test du contrôle entre les pairs, au prix de modifications qui peuvent être importantes.

Une autre forme d'expertise est le conseil explicite : en tant que sociologue, l'administration ou une entreprise vous embauche et vous rémunère pour que vous l'aidiez à mener des actions. Exceptionnels et à part sont les cas où il s'agit d'exercer une fonction expressément scientifique, ou une fonction d'intermédiaire entre l'entreprise/l'administration et la communauté scientifique. Le plus souvent, ce que le commanditaire attend, c'est la traduction en conseils opératoires d'analyses sociologiques. La sociologie des organisations est un domaine privilégié de ce type de production d'expertise, laquelle pose de nombreux problèmes déontologiques bien connus. Ces problèmes déontologiques ne sont d'ailleurs pas, dans leur nature, différents de ceux qu'en tant que sociologues, nous rencontrons quand nous conseillons un département ministériel ou une direction de la Commission européenne. De plus en plus de professions de conseil ont établi des codes déontologiques, qui restent cependant souvent très vagues, mais que les sociologues doivent respecter, en plus des leurs propres.

Ce qui peut conduire à des situations délicates. Je peux en évoquer une. Depuis que je suis sociologue, j'ai utilisé de nombreuses observations faites dans les positions professionnelles que j'ai occupées auparavant, ailleurs que dans la recherche. Isaac Joseph, membre du jury de mon habilitation en 1997, a regretté que je n'utilise pas assez, à son avis, les observations de l'*insider* que j'avais pu être à l'ANPE, au ministère du Travail, etc. À l'époque, j'ai considéré que j'étais encore tenu par un devoir de réserve, relevant de mon précédent métier. Mais, quand je publiai, dix ans plus tard, un document de travail qui décrivait une opération de manipulation politique de statistiques, un

7. « La gestion et l'évaluation du service public de l'emploi en France dans la décennie 1990. Matériaux pour une réflexion comparative internationale »,

haut fonctionnaire m'a indiqué que j'avais commis un acte très condamnable à ses yeux : j'avais trahi ainsi l'un des secrets de la fabrique de la politique, au ministère du Travail, entre 1990 et 1993 ! Secret de polichinelle pour les pratiquants de la politique, mais qu'on devait selon lui celer. J'avais donc tort, en quelque sorte, des deux côtés, mais à dix ans d'intervalle.

PYG : Mon expérience est que l'expertise peut prendre des formes multiples, encore une fois selon la nature de l'institution qui la sollicite, mais également selon le type d'interlocuteur. L'analyse économique, notamment économétrique, peut s'appuyer sur des techniques assez fines, dont il est difficile de faire toujours percevoir l'intérêt par rapport à une analyse statistique plus rudimentaire. Par exemple, les économistes tentent de corriger le mieux possible les biais d'endogénéité. Vous voyez qu'en répondant, en tant qu'expert, aux sollicitations de votre revue, je suis amené à expliciter des éléments relativement techniques. Mais je suis contraint également par le support de mon intervention : il va de soi (même si je ne vous ai pas interrogé sur ce point) que je ne peux pas faire usage d'équations mathématiques permettant, par exemple, de définir précisément la notion de « variable instrumentale » souvent utilisée par les analyses économétriques. Si je voulais en donner l'intuition, je serais contraint d'avoir recours à des métaphores. Et c'est toujours un peu frustrant, car on n'est jamais certain de parvenir à transmettre l'intuition du raisonnement. Il faut se résoudre à admettre que « comprendre » peut prendre des sens différents. Jacques Bouveresse, dans sa critique de l'usage des références mathématiques par certains penseurs postmodernes, pose cette question de manière très éclairante⁸ : peut-on évoquer le théorème de Gödel de manière métaphorique (ou analogique) dans un raisonnement non formel, et surtout peut-on comprendre ce théorème mathématique sans savoir retracer les étapes de sa démonstration ? Une analyse complète d'une question sociale par les outils de l'analyse économique nécessite de mobiliser à la fois des modèles mathématiques formels permettant l'explicitation des hypothèses, des données empiriques, et une analyse statistique ou économétrique cohérente avec l'approche formelle. Bien souvent, le cadre de l'expertise ne permet pas de se livrer à une telle analyse, en particulier par manque de temps, ou de données pertinentes. Et, même lorsque l'expertise s'appuie sur une analyse aussi

complète, sa transmission sous forme de « rapport d'expertise » doit la simplifier outrageusement, au risque de la dénaturer. L'autre élément particulièrement frustrant dans l'expertise est la contrainte d'espace. Lorsque l'on intervient régulièrement, par exemple sous la forme d'une chronique régulière dans un quotidien, on est limité par le nombre de caractères (espaces compris...) imposé par le support de publication. Il faut alors aller vite, accepter de procéder à des raccourcis, passer sous silence les éléments de doute que l'on peut et doit avoir par rapport à certains « résultats » de la recherche. Ce qui peut, à juste titre, donner l'impression au lecteur que l'auteur assène une vérité peu argumentée. En même temps, la contrainte d'espace et la contrainte de temps (il faut livrer sa chronique en date et heure, le quotidien n'attend pas) peuvent pousser à aller droit au but et à extraire de l'analyse économique les éléments les plus saillants ou les plus structurants.

ND : *Quelles formes de concurrence (entre disciplines, entre approches...) dans l'espace public émergent autour de l'expertise ? Par exemple, l'économie semble être aujourd'hui en position de force, du fait du degré supérieur de modélisation auquel elle parvient à quantifier les phénomènes sociaux si on le compare à d'autres disciplines, notamment grâce à l'usage de l'économétrie, fût-ce au détriment d'une restitution de la complexité des phénomènes sociaux. Ce constat vous semble-t-il valide ? Comment les autres sciences sociales peuvent-elles ou doivent-elles se positionner dans ce rapport de forces ?*

DB : Au sein des instances d'expertise que j'ai eu l'occasion de côtoyer, la sociologie n'était presque jamais dans une position solitaire, ni même privilégiée. Elle faisait partie d'un ensemble plus large, aux contours flous, relevant des « sciences sociales », des « sciences humaines », voire plus généralement encore des « relations avec la société ». Dans des contextes aussi flottants, sa position tend à se déterminer à deux niveaux.

Elle est d'abord partie prenante d'un ensemble de sciences sociales, par opposition avec des disciplines médicales ou liées à la médecine, relevant des sciences du vivant par exemple. Après de ces disciplines, la position des sciences sociales, et de la sociologie plus spécifiquement, est souvent difficile. Pour des raisons qui ne leur sont pas toutes imputables, les sciences

8. Bouveresse (1999).

sociales souffrent d'un déficit chronique de connaissance et de reconnaissance auprès du monde médical. Les choses évoluent, plutôt dans le bon sens, mais les effets massifs de la formation, de la pratique et de la sélection des élites médicales vont dans le sens d'un faible intérêt pour les sciences sociales, qui apparaissent souvent comme une sorte de supplément d'âme, secondaire pour des professionnels dont l'intérêt porte en priorité sur les corps plutôt que sur l'âme ou ses éventuels suppléments... Considérées du point de vue de la médecine, les sciences sociales doivent perpétuellement faire la preuve de leur intérêt et de leur légitimité dans un contexte où ils sont loin d'être acquis d'emblée. À ce premier niveau, les divergences possibles entre sciences sociales ne sont pas l'enjeu principal : les représentants des disciplines se sentent au contraire assez proches et solidaires les uns des autres. Ils sont concernés par les mêmes défis. Des sociologues peuvent dès lors trouver du renfort auprès de collègues économistes ou épidémiologistes. À cet égard, la Commission d'évaluation économique et de santé publique de la Haute Autorité de santé ne fait pas exception. Le constat peut être généralisé au-delà du seul domaine de l'expertise. Dans un contexte à dominante médicale, des rapprochements entre sciences sociales peuvent être observés en matière de recherche : à l'Inserm, la plupart des unités ayant développé des activités en sociologie l'ont fait dans un cadre interdisciplinaire. Très souvent, les comités d'appel d'offres qui proposent des financements en sciences sociales de la santé incluent des représentants de diverses disciplines, qui siègent et travaillent ensemble, souvent harmonieusement. Côté revue, les mêmes convergences ne sont pas rares : la *Revue française des affaires sociales* ou *sciences sociales et santé*, par exemple, travaillent selon des principes analogues. Pour être plus complet, il faudrait ajouter que ces rapprochements ne sont pas seulement induits par les relations avec le monde médical, mais qu'elles résultent aussi de rapports tout aussi complexes avec le monde administratif, qui entretiennent aussi des relations complexes avec les sciences sociales. Dans l'ensemble donc, considérés à un premier niveau d'analyse, les sociologues sont plutôt appelés à travailler, voire à « faire alliance » avec d'autres sciences sociales. Si je devais me livrer à un petit exercice de réflexivité, je dirais volontiers que mon propre travail sur l'histoire de l'économie de la santé n'est pas exempt de cette caractéristique, beaucoup plus généralement partagée.

Mais les relations que les sciences sociales tissent entre elles peuvent aussi être regardées de plus près : au-delà de leurs relations avec le monde médical et avec les pouvoirs publics, qui favorisent des rapprochements entre elles, les sciences sociales de la santé sont aussi placées dans des positions différentes, parfois concurrentes. Cette rivalité se manifeste notamment à travers les pondérations inégales qui leur sont réservées dans diverses instances. Au sein des commissions et des comités, la place de la sociologie est souvent numériquement moindre, me semble-t-il, que celle de disciplines comme l'économie ou l'épidémiologie (souvent associée aux « sciences sociales » entendues au sens générique). Les présidences de comités, de commissions ou d'instances impliquant des « sciences sociales » me paraissent aussi moins souvent confiées à des sociologues qu'à des économistes ou à des épidémiologistes. Cela pourrait s'expliquer assez facilement étant donné les contextes et les finalités des instances où sont impliqués des experts en sciences sociales. Pour autant que je puisse en juger, ces déséquilibres ne me semblent d'ailleurs pas constituer un problème, dans la mesure où ils sont eux-mêmes emboîtés dans un déséquilibre plus général, vis-à-vis du monde médical et du monde administratif, qui en tempère les effets et tend à induire une sorte de « sainte alliance » des sciences sociales. Il n'en reste pas moins que la place de la sociologie reste incertaine : tout en faisant partie de plein droit des « sciences sociales », elle conserve une place secondaire, souvent plus précaire que celle de l'économie ou de l'épidémiologie. À la différence de ces disciplines, la sociologie présente « l'inconvénient » de ne pas être une science de la décision, ce qui rend son utilité douteuse aux yeux d'intervenants très souvent engagés dans le champ de la santé à titre pragmatique. La place de la sociologie est cependant souvent plus avantageuse que celle d'autres sciences sociales, comme l'anthropologie, l'histoire ou la philosophie même, surtout représentée dans le domaine de l'éthique médicale. Comparée à ces disciplines, la sociologie apparaît à tort ou à raison plus générale et inclusive. Ainsi peut-on sans doute concéder aux Cassandre de la discipline que la position de la sociologie dans le champ de l'expertise sanitaire n'est pas la plus avantageuse qui soit, sans pour autant que cette position soit médiocre, loin s'en faut. Cela laisse des marges de progression...

JCB : J'ai consacré quelques pages dans mon plus récent ouvrage⁹ à ce que j'appelle de mes vœux : la coopération

9. Barbier (2008).

féconde entre disciplines, que j'argumente pour des raisons à la fois cognitives et politiques. Cognitivement, il me semble évident que la coopération entre économistes et sociologues est indispensable, sur les objets qui sont ceux de mes recherches : la construction européenne, les politiques sociales. Les gains de connaissance qu'on en peut espérer valent à mon sens les risques qu'on prend, en matière d'éclectisme, et qui sont réels. Sur un plan plus normatif, la coopération n'en est pas moins indispensable. Je ne cesse donc d'organiser des confrontations et des débats dans les séminaires, sans parler du travail quotidien avec mes collègues du CES.

Pourtant, mon expérience concrète me porte au pessimisme. Comme je le dis souvent, « *it takes two to tango* », selon la bonne formule britannique. Je ne suis pas, aujourd'hui, capable de concevoir une stratégie originale d'équilibre et de coopération pour réaliser vraiment qu'on danse le tango à deux, car mon expérience m'enseigne que les épisodes de coopération sont exceptionnels, et ceux de concurrence, la règle : non seulement en raison des critères d'évaluation et de gestion des carrières, mais aussi en raison du rapport différent des économistes à l'attitude normative, et, en France, de leurs réseaux différents dans la haute administration statistique : ces observations ont été faites avant moi par bien d'autres. Je les confirme empiriquement. J'ai trop souvent l'impression suivante : alors même que les réseaux européens de recherche sont finalement très multidisciplinaires, on n'y produit que très peu de connaissance interdisciplinaire. Par ailleurs, dans le cadre national, mais aussi international de l'usage social des disciplines, les économistes dominant incontestablement et, pour beaucoup d'entre eux, peuvent très bien danser le tango entre eux. Nous avons là l'une des traductions de ce que certains économistes eux-mêmes considèrent comme l'impérialisme économiste à la Becker. Le plus préoccupant de cette influence n'est d'ailleurs pas dans les concurrences corporatistes et financières entre disciplines : je pense plutôt à la dissémination de nouvelles conceptions marquées par l'analyse économiste, dont je crois qu'on étudie insuffisamment les effets dans les conceptions ordinaires.

PYG : Les économistes insistent dans beaucoup de leurs analyses sur les effets néfastes des rentes de situation : par exemple, un monopole sera en situation de facturer un prix plus élevé, au détriment des consommateurs. Si je reconnaissais que l'économie est en position de force par rapport aux autres disciplines, alors je devrais dénoncer, en tant qu'économiste, cette

rente... ce qui me met évidemment dans une situation un peu paradoxale. Mais fondamentalement, et pour revenir sur l'articulation exprimée par Daniel Benamouzig entre les sciences sociales et les approches médicales, je rejoins totalement son analyse et partage son sentiment de solidarité entre disciplines des sciences sociales. Il y a là un vrai enjeu, dans le passage de la médecine clinique à la santé publique. Là encore, la question est celle de la démonstration empirique : dans le cadre d'un essai clinique randomisé, gold standard de la science médicale, tout va à peu près « bien, » les patients reçoivent l'un ou l'autre des traitements et suivent ce traitement sans barguigner ; tout du moins, c'est l'hypothèse nécessaire à l'analyse statistique. Les malades, ainsi, sont non seulement patients, mais surtout totalement passifs. Or, dès que l'on sort de ce cadre idéal (et même, d'ailleurs, dans ce cadre !), ce n'est pas une hypothèse raisonnable : au contraire, il est important de comprendre les déterminants des comportements humains. De ce point de vue, les approches des différentes sciences sociales se rejoignent, et se complètent par la diversité de leurs approches : les économistes insisteront sans doute sur les coûts et les bénéfices des différents comportements possibles, tels qu'ils sont perçus par les malades, dans la détermination des comportements. C'est en tant que théorie de la décision que l'analyse économique peut apporter un éclairage pertinent, même s'il est loin de traduire la diversité des comportements observés. Il y a là aussi une source de profonds malentendus : les économistes peuvent être parfois réduits par des médecins à un rôle d'enquiquineur, celui qui rappelle sans cesse que tout a un coût, y compris les soins de santé, et que même s'ils sont évidemment souvent utiles, bien d'autres choses parfois moins coûteuses peuvent être tout aussi utiles. Mais toute décision impose un arbitrage, et un économiste aura tendance à penser qu'il est toujours préférable d'explicitement les termes de l'arbitrage. Cela dit, ce rôle « d'empêcheur de prescrire en rond » peut être aussi instrumentalisé par d'autres intérêts qui cherchent à construire un contre-pouvoir au pouvoir médical ; ou, au contraire, l'économiste peut être sollicité en tant qu'expert par des entreprises du secteur de santé, et notamment l'industrie pharmaceutique, afin d'étayer des argumentaires dans des négociations avec, par exemple, l'assurance-maladie. Je confirme les éléments mentionnés par Jean-Claude Barbier dans sa réponse à la question précédente : les tarifs proposés pour ce type d'expertise sont plus élevés que les chiffres qu'il mentionne (même si mes informations reposent sur un faible nombre d'observations ; la transparence est ici rarement de mise). Si l'on suit un raisonnement économique pour analyser

le sens de ces rémunérations élevées, deux interprétations sont possibles. Soit l'offre d'expertise économique est parfaitement concurrentielle, et alors son prix mesure assez bien l'utilité pour celui qui la commande : c'est une vision évidemment gratifiante pour l'expert ; si je suis si bien payé, c'est que je produis un travail à haute valeur ajoutée... Soit, au contraire, nous sommes dans un secteur où l'offre d'expertise est rare, où le service acheté va bien au-delà de l'expertise elle-même, mais porte également sur le positionnement institutionnel de l'expert, sa visibilité médiatique, le discours qu'il peut tenir face aux organismes publics du système de santé, etc. ; il y a là, encore, des rentes de situation (qui ne sont pas le fruit du hasard mais se construisent patiemment, selon des stratégies particulières, où la renommée académique joue un rôle, mais qui reste mineur) qui indiquent que la rémunération élevée est, au moins en partie, induite. Cette réflexion me permet aussi de relever un point délicat, et un paradoxe dont je ne sais pas comment il peut être résolu. Lorsqu'un économiste s'intéresse à un secteur particulier de production, en l'occurrence le médicament, il est nécessaire de bien comprendre l'objet d'étude. Souvent, une compréhension fine de cet objet requiert de discuter avec les acteurs qui le connaissent bien ; en particulier, il est très utile, voire à peu près indispensable, d'établir un dialogue avec l'industrie pharmaceutique ; mais ce dialogue entre souvent dans le cadre d'une expertise rémunérée, ce qui permet certes d'accéder à des informations précieuses, voire des bases de données très onéreuses, mais place également dans une situation dont vous percevez bien ce qu'elle peut avoir de délicate... En d'autres termes, peut-on travailler, en tant que chercheur, *sur* le médicament sans travailler, en tant qu'expert, *pour* le médicament ?

Je note également une certaine forme de solidarité entre sciences sociales dans d'autres secteurs que la santé, par exemple en environnement ou dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture : là aussi, dans les relations avec les sciences dites dures, les différentes sciences sociales ont des « intérêts » (dans plusieurs sens de ce terme) communs. Par exemple, sur les OGM, certains agronomes pourront voir le rapport avec les sciences sociales comme nécessaire pour parvenir à une « acceptabilité sociale » de techniques productives dont

il est, n'est-ce pas, si évident qu'elles sont bénéfiques. Alors que, et encore une fois lorsque l'économie est vue comme une méthode d'analyse des comportements individuels, la bonne question pour les sciences sociales dans leur ensemble sera de s'interroger sur la perception de ces techniques par la société, sans disqualifier *a priori* les positions hostiles exprimées par certains vis-à-vis de ce « progrès ».

ND : *La comparaison internationale est aujourd'hui très souvent mobilisée dans les débats publics. Considérez-vous que ces usages, que l'on peut considérer comme importants du point de vue démocratique, sont actuellement faits de manière satisfaisante ? Du point de vue scientifique, les typologies des États-providence¹⁰ fournissent une intelligence globale du fonctionnement des sociétés, mais alors comment élaborer un bon usage de ces comparaisons ? D'autres formes de décentrement, historiques par exemple, sont-elles susceptibles d'apporter un éclairage qui peut se révéler utile pour les décideurs ou pour la société dans son ensemble ?*

DB : Je ne suis pas certain que les comparaisons internationales, au sens strict du terme, jouent aujourd'hui un rôle décisif en matière d'expertise. En tout cas, les comparaisons internationales ne me semblent pas avoir un caractère très systématique. Cette situation est d'autant plus remarquable que des méthodes existent et ont même eu un certain succès à partir des années 1980, lorsque des principes originaux et rigoureux de comparaison des systèmes de santé ont été proposés, au point d'ailleurs de modifier sensiblement la représentation que l'on avait en France du « système de santé ». Il fut un temps, pas si lointain, où le Commissariat Général du Plan s'adonnait à ce type d'exercice, en s'associant en tant que de besoin les compétences nécessaires. Ces démarches ont aussi été développées par l'OCDE, qui les a diffusées et plus largement popularisées dans les années 1990. D'une certaine manière, les travaux les plus notables sur les États-providence et leurs transformations poursuivent cette veine de recherche, très abondamment nourrie en France comme dans la plupart des pays comparables, notamment européens. Au-delà de questions relatives à la famille, aux retraites, la santé y tient une part notable. Mais dans ce domaine spécifique, le principe de

10. On se reportera évidemment à G. Esping-Andersen (2000) ; éd. originale, *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Princeton, Princeton University Press, 1990. D'autres travaux traitent de thèmes proches à partir d'une

méthode semblable. On peut citer notamment sur la pauvreté S. Paugam (2005) ou C. Van de Velde (2007).

comparaison me semble néanmoins avoir un peu perdu en notoriété. Il est peut-être moins systématique, me semble-t-il. Sans doute a-t-on fait entre-temps l'expérience d'une certaine complexité, qui a laissé voir la diversité des situations et des trajectoires nationales, au-delà des principes transversaux de comparaison, nécessairement simplificateurs.

Pour autant, l'expertise n'est pas repliée dans un pré carré national, bien au contraire. Les formes d'insertion internationale, y compris en Europe, se sont diversifiées. Notons d'abord que l'expertise s'est toujours située à une échelle internationale dans le domaine de la santé. C'est à cette échelle que des résultats, des informations, des expériences sont collectés, discutés, partagés par les experts. Dans la mesure où la biomédecine est internationale, les expertises relatives à ses développements le sont nécessairement aussi dans une certaine mesure, y compris lorsqu'il s'agit de souligner d'éventuelles spécificités nationales, qui ne peuvent être conçues que par comparaison. Mais au-delà de cette inscription internationale de l'expertise, il faut aussi souligner le développement, plus récent, d'institutions originales, développées à l'échelle européenne, et inscrites dans des transformations internationales plus larges. Les nombreuses agences qui ont été créées depuis une quinzaine d'années dans différents domaines touchant à la santé, comme la sécurité des produits de santé ou des aliments par exemple, ont des équivalents dans la plupart des pays européens. Ces institutions sont en relations entre elles et avec des agences « chapeaux », compétentes à l'échelle communautaire. Elles forment des espaces d'échange et de comparaison permanente des données, des pratiques, des politiques mises en œuvre dans un grand nombre de pays. Ces agences s'organisent et travaillent en relation les unes avec les autres, aussi bien de manière générale, sur leurs pratiques d'expertise, que sur des dossiers techniques plus précis. En la matière, les méthodes utilisées me semblent moins relever des comparaisons internationales, au sens rigoureux et scientifique du terme, que de celles, plus pragmatiques, du « *benchmarking* ». Dans ce cadre, les sciences sociales ont sans doute leur mot à dire et leur contribution à apporter, particulièrement si l'on considère qu'elles peuvent participer à une ouverture de débats autrement passablement techniques et confinés.

JCB : Dans l'un des livres que j'ai édités¹¹, consacré à certaines des nombreuses questions méthodologiques et épistémologiques de la comparaison internationale, plusieurs collègues ont évoqué les servitudes de la comparaison internationale, ses liens douteux avec la politique et la puissance, et ses effets sociaux, qui ne sont pas encore assez étudiés dans des terrains finement documentés. Comme le cœur de mon travail sociologique ressortit à l'usage de la comparaison internationale, je ne puis que répéter combien cette pratique n'est pas à mon sens réductible à une « méthode » parmi d'autres, comme le pensent beaucoup d'économistes et de sociologues, mais qu'il s'agit d'une posture à la fois épistémologique et philosophique à propos de la connaissance. J'aime citer le propos du politiste Giovanni Sartori, grand comparatiste devant l'éternel, qui disait que quand on produit des connaissances sur un seul pays, on ne connaît pas grand-chose.

Je fréquente depuis 1989 les divers lieux où se fabriquent les « comparaisons internationales » dans le domaine des politiques sociales et de la construction européenne, avant même que je devienne sociologue. Et une partie notable de mon activité de recherche s'opère à l'occasion de contrats européens depuis 1999. Mon constat empirique est que le quantum de comparaison rigoureuse et scientifique qui s'opère dans ce que j'appelle des « situations internationales de recherche » est très faible. Les disciplines sont le plus souvent juxtaposées, et les problèmes de concepts escamotés, comme je l'ai par exemple montré à l'occasion d'une recherche sur la « précarité de l'emploi ». La construction des comparaisons n'est souvent pas même commencée, puisqu'on préfère aligner des cas nationaux. Enfin, même dans le cadre de la validité d'un tel cas national, ce qui souvent s'échange est une matière composite, qui porte les traces de la politisation (la nécessité de produire des « *policy lessons* ») et la superficialité des matériaux d'enquête. Loin de moi la prétention de m'exclure de ce constat : comme les autres collègues, je suis amené à la production de textes dans ces situations, qui sont d'une qualité contestable. Cependant, il s'agit ici aussi d'une articulation, comme celle que vous avez évoquée à propos de l'expertise. Si le travail théorique et d'analyse n'a pu être fait pour écrire le rapport pour « la Commission européenne », la variété des terrains,

11. Barbier & Letablier (dir./éds.) (2005).

les réseaux solides et de longue durée qu'on établit avec nos collègues, à propos d'objets dont on contrôle réciproquement nos compétences à les analyser, tous ces éléments, étudiés et interprétés dans un second temps, peuvent donner lieu à une véritable réflexion sociologique.

PYG : Question intéressante et riche, qui illustre bien les relations délicates entre recherche et expertise. Du point de vue de la recherche, les travaux s'appuyant sur des comparaisons internationales peuvent être très instructifs. Mais s'ils sont vraiment complets, ils peuvent conclure à une impossibilité d'en tirer des leçons utiles pour l'action politique, notamment dans l'analyse de réformes. Prenons l'exemple du marché du travail, et du débat autour de la flexibilité de ce marché. Une analyse des formes d'organisation du marché du travail dans certains pays, en particulier les Pays-Bas, peut relever que celui-ci fonctionne plus efficacement lorsqu'il repose sur une certaine fluidité (facilité des conditions d'embauche et de licenciement). Mais cette analyse est incomplète. Les institutions de protection sociale, en premier lieu l'assurance chômage, doivent tenir compte de cette réglementation du marché du travail pour apporter une réelle protection de revenu aux travailleurs. Et d'autres éléments sont également déterminants : la formation professionnelle doit permettre un retour à l'emploi, et une adaptation des travailleurs à l'évolution des besoins ; si on prolonge l'analyse, on voit que d'autres questions sont posées, comme la place relative des hommes et des femmes dans l'emploi, et donc que les politiques familiales doivent être un élément à prendre en compte ; si l'on continue encore l'argument, on doit également intégrer à l'analyse les politiques fiscales et budgétaires. Au final, c'est bien en termes de *système* que l'on doit raisonner, et non en isolant un marché (celui du travail) de tout son environnement institutionnel. Or, si l'on retient cette analyse, on arrive à la conclusion que, si la question posée est de savoir si une flexibilité accrue du marché du travail en France serait souhaitable ou non, la seule réponse serait qu'il faudrait changer peu ou prou à la fois l'ensemble des institutions de protection sociale et le système fiscal. Ce qui est évidemment une conclusion inacceptable pour un décideur politique, qui relèvera, peut-être à

juste titre, qu'une telle « réforme » serait impossible à mettre en œuvre. Il est dès lors tentant, pour un politique, de solliciter de préférence des experts qui s'en tiendront à une analyse plus réduite de la question posée. En même temps, cette analyse réduite ne doit pas du tout être disqualifiée : car l'approche réductionniste, souvent privilégiée par les économistes, permet aussi une étude plus fouillée de certains éléments déterminants. Pour prendre un autre exemple, plus proche de mes propres travaux, on peut s'interroger sur l'impact de la participation des assurés au coût des soins, à travers des mécanismes de franchise ou de ticket modérateur non remboursables par des complémentaires. Sur un tel sujet, les comparaisons internationales prennent une forme différente : il s'agit de voir ce que disent les analyses empiriques conduites dans des pays qui connaissent ce type de participation financière, en termes d'accès aux soins, de consommation de soins et d'état de santé, et de couverture financière contre le risque maladie. Ces leçons, qui s'appuient sur des données microéconomiques, même si elles ne sont pas directement transposables au cas français, gardent une réelle utilité. Mais sur d'autres sujets, par exemple la pertinence d'une organisation concurrentielle de l'assurance-maladie, on en reviendra à des éléments systémiques plus difficilement utilisables pour une réflexion sur le cas français. Encore une fois du point de vue de la recherche, l'identification du contexte institutionnel et des formes de régulation sera plus importante. Et dès lors, seule une approche historique, combinant des regards portés par différentes disciplines comme le droit ou les sciences politiques, permet d'appréhender la manière dont ces institutions évoluent au cours du temps. Dans un tel cadre historique, les comparaisons internationales redeviennent très instructives ; mais on perçoit également l'ampleur de la tâche ! Au final, il faut recommander les focales multiples : c'est sans doute l'articulation de différentes approches, certaines très microéconomiques et s'appuyant sur des analyses économétriques de données individuelles, et d'autres mobilisant plusieurs disciplines autour d'analyses à la fois comparatives et historiques, qui pourrait fournir des éléments intéressants à la fois pour la compréhension « académique », et pour la décision politique.

Bibliographie

Barbier J.-Cl. & Letablier M.-Th. (dir./éds.) (2005), *Politiques sociales : enjeux méthodologiques et épistémologiques des comparaisons internationales*, Bruxelles, Peter Lang « Travail et Société ».

Barbier J.-Cl. (2008), *La Longue marche vers l'Europe sociale*, Paris, PUF « Le Lien social ».

Beck U., Giddens A., Lasch C. (1994), *Reflexive Modernization. Politics, Tradition and Aesthetics in the Modern Social Order*, Cambridge, Polity Press.

Bérard Y. & Crespin R. (dir.) (2010), *Aux frontières de l'expertise. Dialogue entre savoirs et pouvoirs*, Presses Universitaires de Rennes « Res Publica ».

Berrebi-Hoffman I. & Lallement M. (dir.) (2009-1), « À quoi servent les experts ? », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 126.

Bezès P. (2009), *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, PUF « Le Lien social ».

Boltanski L. (2009), *De la critique*, Paris, NRF/Gallimard.

Bouveresse J. (1999). *Prodiges et vertiges de l'analogie. De l'abus des belles-lettres dans la pensée*, Ivry-sur-Seine, Liber « Raisons d'Agir ».

Dumoulin L., La Branche S., Robert C., Warin P. (dirs.) (2005), *Le Recours aux experts. Raisons et usages politiques*, Grenoble, PUG.

Esping-Andersen G. (1999), *Les Trois mondes de l'État providence*, Paris, PUF « Le Lien social ».

Giraud O. & Warin P. (dir.) (2008), *Politiques publiques et démocratie*, Paris, La Découverte, « Recherche/Territoires du politique ».

Paugam S. (2005), *Les Formes élémentaires de la pauvreté*, Paris, PUF « Le lien social ».

Salinger E., Crease R. (eds) (2006), *The Philosophy of Expertise*, New York, Columbia University Press.

Van de Velde C. (2007), *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Paris, PUF « Le Lien social ».